

École Primaire St Joseph

Rue Quintin
56 250 Elven

☎: 02 - 97 - 53 - 30 - 94



e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr

site web : www.ecole-stjoseph-elven.org

**INFOS JERSEY CM1
26 et 27 Mars 2020**



Madame, Monsieur,

Comme annoncé lors des réunions de parents, un voyage de deux jours en immersion à Jersey va être proposé aux élèves des trois classes de CM1.

Le voyage aura lieu les 26 et 27 mars 2020. L'horaire de départ de l'école, le trousseau pour le voyage et différentes informations vous seront communiqués dès que possible.

Concernant le financement de ce voyage, nous vous rappelons que l'Apel de l'école a décidé d'octroyer cette année des aides en fonction du tarif initial des sorties :

Cas N°1: Pour une sortie dont le tarif est de moins de 30€, l'Apel prendra en charge 20% du tarif de la sortie.

Cas N°2: Pour une sortie dont le tarif est entre 30€ et 60€, l'Apel prendra en charge 45% du tarif de la sortie.

- **Cas particuliers:** classe de neige et classe de mer, classe immersion.

Un autre barème est appliqué.



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎: 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr



Le coût total de ce voyage s'élève à 249€/enfant (déplacement en car, ferry, visites, repas, nuit en auberge de jeunesse...). Une aide municipale ainsi que l'aide de l'Apel de l'école permettent de baisser le coût de ce voyage. La somme restant à la charge des familles s'élève à 130€/enfant.

Pour vous aider à financer ce voyage, il a été décidé de proposer une vente de brioches, comme en Cm2:

depuis quelques années, l'APEL de l'école a mis en place « une opération vente de brioches » afin d'aider les élèves de cm2 à diminuer le coût de leur voyage en classe de neige.

Comment cela fonctionne ? L'APEL de l'école se charge de toute la gestion des commandes et acheminement de celles-ci sur l'école. En contrepartie, une aide à la distribution des commandes est demandée aux parents de CM, merci d'y répondre favorablement. La circulaire/bon de commande "opération Brioches" sera donnée dans les prochains jours à votre enfant.

Comme indiqué, le coût du voyage à Jersey est de 130 € par élève (après aides de la Mairie et de l'APEL). Le but de l'opération est que les bénéfices réalisés par la vente de brioches de votre enfant, lui permettent de faire baisser le coût de son voyage.

Aussi, nous ne vous demandons pas de régler les 130€ pour le moment, en fonction des ventes réalisées par votre enfant nous déduirons ce qu'il restera à régler.



D'autre part, pour partir vous devrez nous fournir des documents indispensables:

- Carte d'identité en cours de validité de votre enfant(demande en mairie gratuit).

Dès que possible merci d'apporter la carte d'identité à l'enseignant de votre enfant et ce afin d'en faire une copie.



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎: 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr



Merci aussi de faire les démarches demandées pour l'autorisation de sortie du territoire:

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs non accompagnés :

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation.

Cette mesure est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01),

Cet imprimé CERFA est le seul document valable; il devra être original (pas de photocopie).

Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé CERFA ne sera acceptée.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra désormais présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport (+ visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination, consultables sur les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr).
- La photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire du formulaire.
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Pour vous aider, possibilité de télécharger le formulaire sur le site de l'école, au niveau de la page "Jersey Mars 2020", document aussi joint à cette circulaire...

Un conseil ne pas attendre le dernier moment pour les démarches concernant la carte d'identité !

Merci de votre compréhension.

Le Directeur,



R.LESSARD

• Signature des parents :



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr

